

ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné,

M, agissant en mon nom personnel,

Domicilié à

Agissant au nom et pour le compte de la société

Et immatriculé :

Sous le numéro :

- après avoir pris connaissance du cahier des charges joint ;
- après avoir produit les attestations délivrées par les administrations et organismes compétents ;
- m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies ;
- affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs, que je ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays ;
- atteste sur l'honneur sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs, n'avoir pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du Casier Judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail ;
- certifie que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement.

Article 1^{er} – Généralités

En signant cet acte d'engagement, le candidat accepte par la même occasion le règlement de consultation qui l'accompagne.

Article 2 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution de la prestation partira à compter de la réception du courrier de notification envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception. Le délai de livraison est fixé à (à préciser) :

.....
.....

Article 3 – Délai d'intervention sur pannes

Le délai d'intervention sur pannes partira à compter de la réception du courrier de signalement de la panne envoyé par fax / mail ou par courrier. Le délai d'intervention est fixé à (à préciser) :

.....
.....

Article 4 – Garanties

Le titulaire s'engage à assurer la parfaite utilisation et la parfaite fiabilité de l'engin livré (conformité aux normes en vigueur). Tout équipement défectueux sera immédiatement remplacé. Le titulaire indiquera impérativement les délais de garantie des produits proposés ainsi que ses délais d'intervention suite à une panne (cela à compter de la réception de l'appel téléphonique ou mail produit par la Personne Publique). Le titulaire s'engage à respecter les délais de livraison et d'intervention mentionnés dans son offre.

Article 5 – Descriptif des matériels et équipements souhaités

Lot unique :

La fourniture sera neuve, exempte de tout défaut ou vice de fabrication pouvant nuire à son aspect, à son fonctionnement et à la durée de son emploi.

Le soumissionnaire joindra à son offre, une description complète du matériel qu'il présente. La machine sera livrée avec le certificat de conformité en vue de l'obtention de l'immatriculation.